

SOUDORGUES DYNAMIQUE

Bulletin d'information

N°65, avril 2017

Mairie

Ouverture au public

Secrétariat :

Lundi 10h à 12h
(Permanence du maire)
Mardi 10h à 12h
(Permanence des adjoints)
Vendredi 14h à 16h
(Permanence des adjoints)

Elus seulement :

Mercredi 10h à 12h
Samedi 10h à 12h
(Permanences du maire)
04 66 85 21 12

Bibliothèque

Permanences :

Vendredi
de 15h30 à 16h30
(hors vacances scolaires)

Sommaire :

Informations municipales
et intercommunales p. 2&3

Dossier : Les bonnes pratiques
écologiques en milieu
rural p. 4 à 6

Vie du village p. 7

Associations p. 7

Calendrier p.8

Bonjour,

En ce début de l'année civile, les budgets communautaires sont présentés aux élus. Le conseil communautaire, malgré les baisses substantielles de dotations, souhaite modérer les augmentations. A titre d'exemple :

- nous entamons un nouveau cycle de diagnostics du SPANC ; ceux-ci seront valables 6 ans en coûteront 160 € ;
- il y a aura une légère augmentation des taxes directes locales communautaires ;
- la redevance annuelle pour la collecte des ordures ménagères passe, pour une personne seule, famille ou résidence secondaire, de 180 € à 190 €.

Nous allons présenter prochainement au Conseil Municipal, les comptes de l'année 2016. Ceux-ci, grâce à la réalisation de la vente du terrain de l'éco-hameau nous permettent d'envisager l'année 2017 avec sérénité. La réfection des routes communales demeurera notre chantier prioritaire dans l'orientation prise pour la construction du budget primitif 2017.

Enfin, les échéances électorales prochaines seront décisives dans l'orientation des priorités françaises mais également vis à vis de nos partenaires européens. Nous vous engageons à participer aux différents scrutins pour vous exprimer. Conservons cette chance que la démocratie nous offre dans le choix de l'avenir que nous souhaitons définir pour nos enfants.

Bien amicalement à tous,

Claude Milan
Maire de Soudorgues

Bienvenue aux nouveaux résidents :

- Hélène Lacour et Martin Rudermann avec leur petit Vito, aux Horts
- Sylvie Jousse à la Petite Bergerie (les Horts)
- Michèle Lauzière au Portal

Naissance : Athena Gros née le 27 janvier, de Alexandra Leitz et Clovis Gros.

Erratum : il fallait lire Vincent Belloc et non Vincent Beloch dans l'encadré « Nouveaux résidents » du numéro 64.

Informations municipales- Informations municipales - Informations municipales

Travaux

Il n'a pas pu échapper à nos amis soudorguais qu'un gros effort est actuellement en cours au niveau de la voirie communale. Les travaux sont pour beaucoup réalisés par les employés communaux dont l'activité ne se dément pas et qu'il convient, sans conteste de féliciter, d'autant que leurs interventions ne se limitent pas à la voirie.

Remplacements de volets après réalisation au bon repos, nettoyage et réparation du toit de l'école, réfection du mur de la cour du foyer, aménagement de l'entrée de l'atelier communal visant à limiter les déboires liés à la "pénétration " des eaux pluviales font partie de leurs actions récentes.

Pour revenir à la voirie et comme signalé antérieurement, les travaux s'achèveront avant l'été par l'intervention de l'entreprise Michel pour laquelle une information préalable sera dispensée aux usagers concernés : Vacquier, Crémats, Jasse du Bedos, chemin du Brion. Cette dernière intervention devrait se situer fin mai, début juin.

Et déjà se profilent les travaux de débroussaillages (fin avril) pour lesquels une participation de la population sera particulièrement appréciée.

Ecole

A la suite du conseil d'école du 20 mars, l'institutrice Kareen, nous a présenté le projet d'école en lien avec celui du collège de Saint Hippolyte et de l'école de Lasalle.

Dans ce cadre, en partenariat avec le professeur d'EPS du collège, les élèves vont vivre en mai et juin, un projet autour de la danse; suite à cette activité, ils assisteront à un spectacle de danse à la filature du pont de fer.

Manifestations diverses

- Au 1er trimestre, 4 séances avec le soutien de "sentiers vagabonds", pour parler de l'eau, de la terre, du climat, suivie d'une visite du réseau d'eau de Soudorgues avec le fontainier Marc Pradeilles.

-Sorties culturelles: 3 films Cinéco sélectionnés par les écoles, tout au long de l'année.

Avant Noël, théâtre avec l'école de Lasalle, très apprécié par les enfants.

En janvier, au "Festival des Mômes", un spectacle sur les fables de La Fontaine, qui a donné envie aux enfants de découvrir d'autres fables.

- La fête de Noël avec danses, chants et textes poétiques.

- Carnaval le samedi 4 mars, à l'extérieur, animé par des conteurs, musiciens, artistes, bénévoles, à l'initiative d'Aymone et David, et le Sou des Ecoles.

- Le 6 mars, formation APER (attestation de première éducation à la route).

- Au mois de mai, fête des enfants "drôle de printemps", au four à pain avec jeux , crêpes, pizzas et films d'animation.

- Fête de l'école: samedi 1er juillet.

Projets autour de l'élément « Terre »

- Atelier : En complémentarité avec le thème de la terre (science de la vie) et de la classe verte (spéléologie et art rupestre) de cette année, les élèves vont découvrir de mars à juin les propriétés physiques et esthétiques du matériau terre avec Aymone Nicolas et David Martin : qu'est-ce qu'un mortier ? comment construire en terre crue ? comment réaliser un enduit décoratif ? voici les questions qui vont guider ces ateliers d'expérimentation scientifique, technique et artistique rendus possibles par le soutien des associations APAR et Terre de Mauripe ; les réalisations des enfants seront présentées à la fête de l'école.

- Classe de découverte du 6 au 9 juin à Méjannes le Clap ; cette activité a pour but de faire découvrir aux enfants le milieu souterrain, la spéléologie, l'archéologie (grotte Chauvet) et de vivre une aventure avec la classe CM2 de Lasalle. Ce projet est financé par le Sou des écoles , et une participation financière des parents d'élèves.

Commission municipal participative environnement-tourisme

La commission s'est réunie le 13 mars dernier afin, entre-autres, d'informer sur le projet intercommunal de création à Saumane d'une plateforme de fabrication de plaquettes bois dont bénéficierai notre commune (chauffage mairie, foyer, logements communaux et école au Portal), de faire le point suite à une réunion avec le Symtoma sur les nouvelles consignes de tri-sélectif et du recyclage des déchets (voir dossier).

La commission se retrouvera prochainement pour poursuivre l'amélioration des plates bandes du village avec de nouvelles plantations.



Photo Bertrand Van Peteghem

Cantine : accueil du public

La cantine biologique de l'école de Soudorgues est ouverte au public les lundi, mardi, jeudi et vendredi en période scolaire.

Vous pouvez réserver 48h à l'avance auprès de Michel Dussargues, le cuisinier au 06 11 82 44 43.

Les menus sont affichés sur la porte du foyer d'une semaine sur l'autre et sont présents sur le site internet de la commune.

Débroussaillage participatif des chemins communaux

Comme chaque année, des particuliers aident bénévolement les employés municipaux dans cette tâche de longue haleine. Afin de programmer aux mieux les interventions et si vous souhaitez y contribuer, merci de contacter Jean-Michel Burgos au 06 10 81 93 11.

Bibliothèque

Nous vous rappelons que la bibliothèque de Soudorgues est à votre disposition. Nous avons reçu de nouveaux livres, pour adultes et pour enfants. La vocation de cette bibliothèque est aussi d'être un lieu d'échange et de convivialité. La bibliothèque est ouverte le vendredi de 15h30 à 17h00. Si ces horaires ne vous conviennent pas, nous pouvons les faire évoluer. Merci de nous faire des propositions de choix de livres, d'heures d'ouverture ou de quelques autres suggestions. Nous restons attentifs à vos souhaits.

Pont du Gard : nouvelles conditions d'accès

L'établissement public qui gère le pont du Gard a fixé de nouvelles modalités d'accès au site du pont du Gard pour les gardois. Désormais il ne sera plus question d'une carte d'abonnement par foyer, mais d'un accès gratuit par personne sur présentation d'une pièce d'identité et d'un document justifiant de leur domicile dans les communes gardoises partenaires. Ces documents seront à présenter à l'accueil du site.



Photo Benh Lieu Song

Les bonnes pratiques écologiques en milieu rural et réglementations en vigueur

Débroussaillage autour des maisons

Comme d'autres départements du pourtour méditerranéen, le Gard est particulièrement exposé au risque incendie. Chaque année 25 000 hectares sont détruits dans toute la France, dont 80 % dans le sud-est. Garrigues, forêts, arboretum, espèces protégées, faune, flore constituent un patrimoine irremplaçable qui peut disparaître en quelques heures. Au-delà de ces pertes environnementales, le feu peut entraîner des drames humains, parfois mortels ou handicapants à vie et la destruction de biens personnels ou collectifs. La vigilance permet de les éviter.

Débroussailler est une obligation légale

Les propriétaires ou ayants droits d'un terrain bâti ou classé constructible, situé à l'intérieur et jusqu'à une distance de 200mètres des espaces naturels combustibles, sont concernés par le débroussaillage, indispensable à la non-propagation du feu. Les dispositions à respecter sont définies par le code forestier, ainsi que l'arrêté préfectoral en vigueur.

Le débroussaillage inclus :

- La taille, voire le cas échéant, la coupe d'arbres et d'arbustes, afin que les houppiers des sujets conservés soient espacés de 3 mètres les uns des autres et des constructions.
- La possibilité de conserver des bouquets d'arbres (surface maximale de 80 m²) à condition qu'ils soient distants de 3 mètres de tout autre arbre, arbuste, bosquet ou construction et que tous les arbustes situés en dessous aient été éliminés.
- La suppression des arbres et arbustes morts ou dépérissants.
- L'élagage sur une hauteur de 2 mètres des sujets maintenus.
- La destruction ou l'élimination de tous les déchets de coupe.
- La tonte de la strate d'herbes.

En zone non-urbaine, les propriétaires ou ayants droits sont dans l'obligation de débroussailler dans un rayon de 50m autour des constructions, et maintenir un gabarit de sécurité sur des voies d'accès privées (suppression de la végétation sur 5m de hauteur et 5m de largeur), même si ces distances empiètent sur la propriété d'autrui. Les arbres isolés, les ligneux bas isolés ou en massif peuvent être conservés à proximité des constructions et installations, à condition que les branches ou parties d'arbres surplombant la toiture soient supprimées.

Peut-on faire brûler ses déchets verts dans son jardin ?

La combustion de biomasse (feux de cheminée, feux agricoles et feux de jardins) est responsable de 40 % de la pollution carbonée hivernale en Europe (étude CARBOSOL). Les récentes études épidémiologiques ont souligné la similarité des effets sur la santé entre les fumées de combustion de biomasse et les produits pétroliers (diesel), tant dans la nature que dans la fréquence des troubles engendrés (affection respiratoire, cancer du poumon ...). Il convient également de préciser que la combustion incomplète, mal contrôlée, avec du bois pas très sec, dans des inserts ou poêles anciens, avec un mauvais rendement, entraîne également une pollution au même titre que les feux de broussaille, ce qui émet dans l'atmosphère des quantités importantes de polluants : goudrons, acides, poussières, hydrocarbures aromatiques polycycliques et CO. (cf :ageden.org)

Par l'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental 2012 (RSD), le brûlage des déchets verts par les particuliers est interdit en tout temps dans le Gard. Les agriculteurs et les forestiers ne sont pas concernés par cette interdiction dans le cadre de leurs activités professionnelles. De plus, par dérogation au RSD et en l'absence de solutions alternatives d'élimination des résidus de coupe facilement accessibles (proximité d'une déchetterie acceptant les déchets verts), les propriétaires et les occupants de ces terrains, soumis à l'obligation de débroussaillage, et eux seuls, peuvent incinérer des végétaux coupés :

- du 1er février au 14 juin inclus, sur déclaration préalable à la mairie de la commune où la propriété se situe.

- et du 15 septembre au 31 janvier sans déclaration.

Pour faciliter l'entretien de surfaces pastorales ou dans le cas de brûlages dirigés et encadrés, les propriétaires et leurs ayants droits peuvent incinérer des végétaux sur pied du 15 septembre au 14 juin inclus, sur déclaration préalable auprès de la mairie.

Suite page 5

Les bonnes pratiques écologiques en milieu rural et réglementations en vigueur

Peut-on faire brûler ses déchets verts dans son jardin ? (suite)

Aux termes de la loi, les déchets dits "verts" produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers.

Ainsi, il est notamment interdit de brûler dans son jardin :

- l'herbe issue de la tonte de pelouse,
- les feuilles mortes,
- les résidus d'élagage,
- les résidus de taille de haies et arbustes,
- les résidus de débroussaillage,
- les épiluchures.

Les déchets verts doivent donc être déposés en déchetterie ou dans le cadre de la collecte sélective organisée par la commune. Ils peuvent aussi être valorisés par le compostage ou le broyage.

N'oubliez pas que votre responsabilité est engagée chaque fois que vous allumez un feu, y compris une simple cigarette.

Vous êtes usager circulant sur les voies publiques traversant des massifs forestiers, il vous est interdit de fumer ou de jeter des objets pouvant provoquer un départ de feu.

Pour contacter les pompiers, veuillez composer le 18 ou le 112.

Elagage sous les lignes téléphoniques Orange

Aux termes de la réglementation (Loi "République numérique" modifiant le livre II du code des postes et communications électroniques), chaque propriétaire est dans l'obligation d'élaguer sous les lignes téléphone qui traversent sa propriété que celle-ci le desservent ou desservent d'autres propriétés, la continuité du service public universel de téléphonie se devant d'être assurée. Cette réglementation prévoit l'établissement de conventions d'entretien entre Orange, propriétaire des lignes de la boucle locale et les propriétaires privés.

Rencontre avec le SYMTOMA : précisions sur l'évolution du tri sélectif

Le SYMTOMA, Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères et Assimilés Aigoual – Cévennes – Vidourle est composé de quatre Communautés de Communes, regroupant 77 communes sur le Gard et l'Hérault. Il s'étend sur 1514,5 km² et compte 46 199 habitants au 1er janvier 2015.

Pour limiter les coûts, le SYMTOMA essaie de trier et valoriser les déchets sur place le plus possible.

Les emballages recyclables

La collecte des poubelles jaunes représente un total de 2000 tonnes par an avec une recette de 30€/tonne.

La poubelle jaune + le verre représentait 82,31 kg/hab/an en 2014.

Ces poubelles sont collectés par les communautés de communes. Puis, elles sont emportés au centre de tri de Liouc à côté de Quissac, où les principales matières sont séparées en vue de leur recyclage (acier, aluminium, bouteilles en plastique selon leur couleur, cartonnettes).

Pour le verre, la filière suivie, le conduit alors jusqu'à la verrerie du Languedoc, à Vergèze (usine du groupe Perrier), où il sera transformé à nouveau en emballages en verre. Recyclé à l'infini...

Tout le tri des emballages recyclables est réalisé manuellement, ce qui a permis de créer 14 emplois locaux. (voir la vidéo sur la chaîne du tri sur, SYMTOMA.org)

Ayons une attention particulière pour ces personnes, lorsque nous remplissons les bacs jaunes de déchets recyclables, pour leur sécurité évitons absolument :

- les seringues, et leurs aiguilles (à redonner aux infirmiers, ou porter en pharmacie)
- les cadavres d'animaux
- les emballages de plusieurs matières encastrés les uns dans les autres
- les sacs opaques pour emballés les déchets recyclables. (préférez les sacs transparents ou jaunes)
- les emballages contenant des restes de repas ; les emballages doivent être bien vidés, mais pas lavés.
- les mouchoirs sales, les essuie-tout usagés (la ouate de cellulose peut se composter ou poubelle grise)
- les morceaux de verre, de vaisselle, de miroirs cassés. (poubelle grise)
- Les aérosols vides de produits dangereux (peinture, dégrissant... à porter en déchetterie)

Suite page 6

Bonnes pratiques écologiques en milieu rural et réglementations en vigueur

Rencontre avec le Symtoma : précisions sur l'évolution du tri sélectif (suite)

Nouveauté : Ce que l'on peut recycler

- les bouchons en faux liège, plastique (les bouchons en liège à la Biocoop, en déchetterie)
- toutes les barquettes métalliques, plaquettes de médicaments vides, capsules, capsules de cafés, étuis à bougies de table...
- En plastique : tubes de dentifrice, poches de légumes surgelés, pots de yaourt, pots de rillettes, de crème fraîche, de beurre, barquettes de fromage, qui seront incinérés pour alimenter des cimenteries.

Les déchets non recyclables.

Les poubelles grises représentent 260kg/hab/an, soit 12 à 13000 tonnes par an. Avec un coût de 125€ la tonne.

Plus il y a de déchets, plus cela coûte cher, notamment en collecte (entretien et carburant des camions, personnels...) et transport sur les lieux de traitement.

40 % de ces déchets sont incinérés, 20/25 % sont stockés et 25 à 30 % envoyés à Salindres pour un tri mécano-biologique, procédé qui permet de retirer des déchets ménagers, les matières qui auraient dû être dans les bacs à recycler et d'isoler les déchets biodégradables qui seront transformés en compost. (ce compost est décrié par des associations, il contiendrait trop de métaux lourds...)

La poubelle grise doit donc recevoir :

- tous les objets qui ne sont pas des emballages, ou qui sont très sales,
- couches culottes, serviettes hygiéniques, vaisselle en plastique, brosse à dents, verre en pyrex, vaisselle et verres cassés, céramique, pot de fleur.

Pour résumer :

Poubelles jaunes : les emballages.

Poubelles grises : le reste (hors matières organiques qui peuvent être compostées si possible).

ATTENTION : l'erreur de tri coûte cher, encore 15 % d'erreur... Un doute : poubelle grise.

Les déchèteries

Plus de 20 filières de valorisation des déchets :

- toutes les lampes, led, fluo-compacte, tube néon, allogène
- tous les meubles, en bois, en plastique où ils seront désossés
- le polystyrène
- les produits dangereux, emballages pleins ou vides, sont incinérés, les huiles de vidange sont recyclés
- les gravats (laine de roche, de verre...)
- clé USB, montre, brosse à dent électrique, sèche cheveux, piles, portables... sont recyclés

Toutes les filières ne sont pas françaises, ce qui nécessite pour l'instant d'envoyer certains déchets à l'étranger pour les valoriser.

Le polystyrène en Espagne, voir...en Chine, le bois en Italie où il servira à fabriquer de l'aggloméré.

Il y a encore des progrès à réaliser. Le déchet qui coûte le moins cher étant celui que l'on ne produit pas, il est préférable de réduire au maximum tous ses déchets :

- emballages et contenants réutilisables
- produits en vrac et grande quantité, recharges..
- utilisation d'un composteur : contacter le SYMTOMA au 04 66 77 98

29

Retrouvez toutes ces informations et bien d'autres sur
« SYMTOMA.org »



SYMTOMA
AIGOUAL - CÉVENNES - VIDOURLE

Vie du village - Vie du village - Vie du village - Vie du village - Vie du village

Carnaval

Bien nombreux étaient les élèves, leurs amis et parents pour ce beau carnaval dans la bonne humeur. Quelques gouttes mais de beaux rayons de soleil ont accompagné les participants qui ont pu écouter de beaux contes, de la belle musique, voir de superbes déguisements et danser autour du feu qui a mis fin au pétassou et à l'hiver.

Au foyer leur attendaient des bonnes crêpes, boissons, tartes et cakes fait maison. Les adultes ont pu se réchauffer avec du café et l'excellent vin chaud. Bravo à tous les participants et organisateurs. Vive le printemps !



Photo Wicki Gerbranda

Critérium des Cévennes historique.

Cévennes club Alpine Gordini organise le samedi 13 et le dimanche 14 mai 2017, le 27ème critérium des Cévennes historique.

Il s'agit d'un rallye touristique sur route ouverte dont la moyenne est inférieure à 50km/h au volant de véhicules historiques de plus de 30 ans d'âge (Alpine, R8Gordini, R5 Alpine et turbo, porche, lancia...). Les concurrents doivent respecter le code de la route et les arrêtés réglementaires de circulation.

Le rallye historique traversera la commune de Soudorgues plus précisément Les Horts à l'occasion de sa 1ère étape, le samedi 13 mai 2017 (fin de matinée) en provenance d'Alès direction St André de Valborgne (via le col du Mercou).

Réouverture de la Balade Gourmande

Le restaurant de Soudorgues, noté « excellence » par Trip Advisor, figure maintenant dans le guide Michelin et le Guide du routard. Félicitations !

Le restaurant a ouvert ses portes le 31 mars. Merci de réserver au 04 66 85 43 94.

Le coin des associations - Le coin des associations - Le coin des associations

La Boule soudorguaise

La saison 2016 a pris fin en février 2017 avec les traditionnels concours de belote et le loto qui ont connu un succès mitigé. Remerciements aux généreux donateurs dans le cadre de l'organisation du loto.

La reprise du challenge (6ème édition) le vendredi 10 mars sous un soleil estival a marqué le début de la saison qui s'annonce bien. Notre 1er concours se déroulera le dimanche 11 juin 2017 (voir calendrier). Le challenge Groupama opposant Soudorgues à Monoblet sera reconduit selon la formule aller-retour (dates à déterminer). S'agissant des championnats du Gard et notamment des qualificatifs "triplettes" le samedi 13 mai (10h) à Canaules (secteur 4) et les qualificatifs triplettes "promotion" à Quissac le samedi 20 mai (10h). N'oubliez pas vos inscriptions préalables (06 10 81 93 11).

Merci au moment de composer vos équipes de penser aux nouveaux licenciés. Bonne année bouliste !

Comité des fêtes

Le comité a désigné son nouveau bureau : Mathieu Romeuf, président, Théo Arbousier, vice-président, Mireille Pibarot, trésorière, Anthony Roux, secrétaire et Thibault Zanchi, secrétaire adjoint.

Un ball-trap est organisé le samedi 17 et le dimanche 18 juin. La fête votive se tiendra quand à elle le samedi 15 et le dimanche 16 juillet. Le loto se déroulera pendant la fête votive le dimanche 16 juillet dans l'après midi. Venez soutenir le comité tout au long de l'année, on compte sur vous !

Amicale des chasseurs

Suite au départ de Gilles Dubois, la présidence de la société est désormais assurée par Marc Pradeilles.

Le bureau est ainsi constitué : Marc Pradeilles, président, Florent André, vice-président, Rémy Pantel - secrétaire, Gilbert Garcia, trésorier, Jérémy Pradeilles, membre.

La saison 2016-2017 s'est achevée fin février 2017 et le bilan des sangliers tués par la "société" s'établit à 330 en progression de 10% par rapport à la saison dernière.

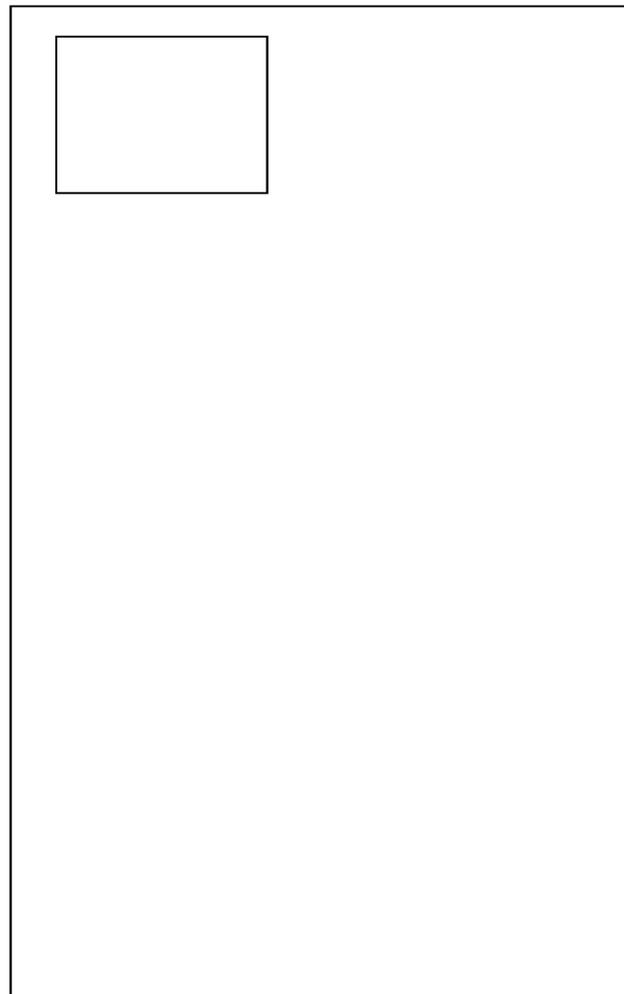
L'actualité proche de la société se présente ainsi :

- Assemblée générale le samedi 08 avril à 10 heures au foyer communal.

- Le samedi 24 juin 2017 à 19 heures au foyer communal - repas traiteur ouvert à tous au prix de 16€ sur réservation avant le 06/06/2017 aux numéros (06 84 91 60 95 ou 06 10 81 93 11).

Edition du bulletin

Pour recevoir votre bulletin en format pdf en remplacement du format papier, merci de nous envoyer un courriel à l'adresse suivante :
soudorgues@free.fr



Calendrier - Calendrier - Calendrier - Calendrier - Calendrier - Calendrier

Date	Heure	Organisateur	Thème	Lieu
Samedi 8 avril	10h	Amicale des chasseurs	Assemblée générale	Foyer communal
Dimanche 23 avril	8h-19h	Mairie	Elections présidentielles 1er tour	Foyer communal
Dimanche 7 mai	8h-19h	Mairie	Elections présidentielles 2ème tour	Foyer communal
Lundi 8 mai	11h30	Mairie	Commémoration	Monuments aux morts
Samedi 13 mai		Rallye des Cévennes Historique	Rallye touristique voitures anciennes	Les Horts
Dimanche 21 mai	12h	Terre de Mauripe	Banquet gaulois, repas partagé	Four à pain
Mercredi 7 juin	12h30	Mairie	Repas des aînés	Foyer communal
Dimanche 11 juin		Mairie	Elections législatives 1er tour	Foyer communal
Dimanche 11 juin	15h	La Boule soudorguaise	Concours 100€, repas	
Sam 17 & dim 18 juin		Comité des fêtes	Ball-trap	
Dimanche 18 juin		Mairie	Elections législatives 2ème tour	Foyer communal
Dimanche 23 juin		La Boule soudorguaise	Concours coupe Pibarot, nocturne, doublettes 100€	
Samedi 24 juin	19h	Amicale des chasseurs	Repas traiteur sur réservation 16€	Foyer communal
Samedi 1er juillet		Ecole	Fête	Foyer communal
Dimanche 2 juillet	15h	La Boule soudorguaise	Challenge la Coconièrre, doublettes 100€	
Sam 15 & dim 16 juillet		Comité des fêtes	Fête votive	Cours du foyer